Visite d'une zone humide au Ménil

Le SAGE Mayenne c'est aussi ...

Un **réseau de partage de connaissances et d'expériences** sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques avec :

- les rencontres et les visites de terrain organisées pour les élus et les techniciens
- l'appui technique apporté par la cellule d'animation du SAGE pour la réalisation des actions
- le site Internet du SAGE *(www.sagemayenne.fr)* et les lettres d'information

Des **outils proposés par la CLE** :

- les guides pour économiser l'eau dans les bâtiments et espaces publics et pour identifier les zones humides dans les documents d'urbanisme
- des supports de communication pour sensibiliser aux économies d'eau *(plaquettes, flyers, autocollants, ...)*
- etc ...

Un **levier pour mobiliser les financements** en Région Pays-de-la-Loire grâce au contrat régional de bassin versant, coordonné par la CLE *(en complément des autres financements : Agence de l'Eau,...).*

Un **relai d'information** pour :

- les opérations réalisées sur le bassin par les acteurs locaux
- les outils réalisés par les partenaires de la CLE *(Phyt'Eau Propre 53, charte d'entretien de Basse-Normandie, guide pour l'inventaire du bocage, ...).*

Restauration d'une zone humide dans la coulée verte Parigné / Mayenne

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ... L'usage de l'eau appartient à tous ...»

Lois sur l'eau de 1992 et 2006

www.sagemayenne.fr

SAGE du bassin de la Mayenne
Hôtel du département
39, rue Mazagran CS 21429
53014 LAVAL CEDEX
Tél : 02 43 59 96 21
sage.mayenne@lamayenne.fr

Sage MAYENNE
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Mayenne

Réalisation : 15/CO19/013 - Photos : Conseil Général de la Mayenne.

MIEUX COMPRENDRE LE SAGE POUR AGIR

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Le SAGE est un **outil de planification** dans le domaine de l'eau élaboré à l'échelle d'un bassin versant. Il permet de définir et mettre en œuvre les **orientations de gestion** pour satisfaire l'ensemble des besoins en eau tout en préservant la ressource et les milieux aquatiques.

Le contenu et la portée juridique du SAGE Mayenne :

Le SAGE Mayenne est composé de 3 documents :

- Un **document de présentation**
- Le **plan d'aménagement et de gestion durable** (PAGD) contient 66 dispositions qui permettent de répondre aux objectifs du SAGE. Les décisions de l'administration prises dans le domaine de l'eau ainsi que les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PAGD.
- Le **règlement** comporte 2 articles qui encadrent certains usages de l'eau. Il est opposable à toute personne publique ou privée ainsi qu'à l'administration.

Comment fonctionne le SAGE ?

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
Concertation, élaboration & suivi du SAGE : 65 membres (Collectivités, usages et Etat)

PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES
Financements et échanges d'expérience (Agence de l'eau Loire-Bretagne, collectivités, services de l'Etat, associations, ...)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS
- Collectivités
- Associations
- Industriels
- Agriculteurs
- Habitants

STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE
(Conseil départemental de la Mayenne)
Etudes, communication et appui aux maîtres d'ouvrage par la cellule d'animation

SERVICES DE L'ETAT
Compatibilité des décisions et documents avec le SAGE

Sur quel territoire ?

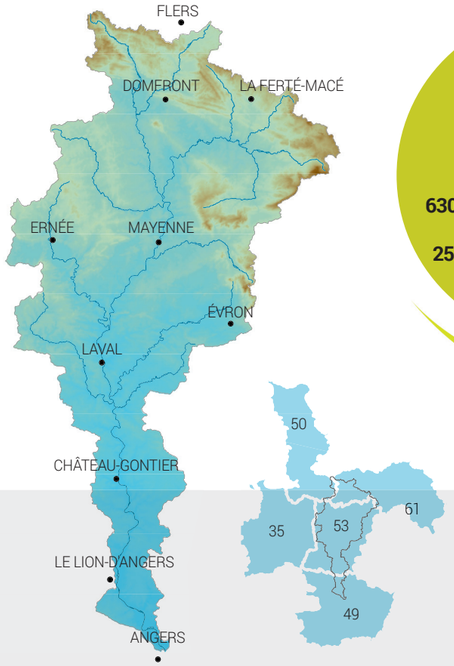

Le bassin en chiffres

4 352 km²
303 500 habitants
5 départements
287 communes
630 km de cours d'eau principaux
73 % de terres agricoles
25 millions de m³ d'eau prélevés par an pour l'eau potable

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Un **bassin versant** est un territoire délimité par des lignes de crête, où les eaux de pluies rejoignent un même cours d'eau principal.
Le **bassin versant de la Mayenne** est le territoire formé par la rivière Mayenne et ses 11 affluents : l'Aisne, la Gourbe, la Vée, l'Egrenne, la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoin et l'Ouette. L'Oudon, également affluent de la Mayenne, fait l'objet d'un SAGE distinct.

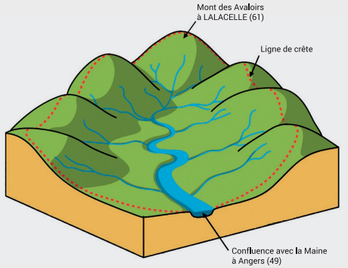

Quels sont les enjeux du SAGE Mayenne ?

QUELS ENJEUX ?	QUELLES ACTIONS ?
Milieux aquatiques	• Restaurer les cours d'eau • Inventorier, préserver et restaurer les zones humides • Limiter la création des nouveaux plans d'eau et améliorer la gestion des existants
Débits d'été faibles Inondations	• Réduire les consommations en eau • Optimiser le fonctionnement des réseaux de distribution d'eau • Organiser les prélèvements d'eau • Sensibiliser au risque inondation • Améliorer la gestion des eaux pluviales
Qualité de l'eau des rivières et des nappes souterraines	• Poursuivre l'amélioration de l'assainissement des eaux • Limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau • Préserver, restaurer et entretenir le bocage • Réduire l'utilisation des pesticides • Améliorer la gestion des eaux pluviales

Restauration du Vicoin à Saint-Berthevin

Qui est concerné ?

Le SAGE Mayenne concerne l'ensemble des usagers de l'eau du bassin :

- **les habitants** *(consommateurs, jardiniers, pêcheurs, ...)*
- **les collectivités** *(communes, communautés de communes, syndicats d'eau, syndicats de bassin, parc naturel régional, départements, régions, ...)*
- **la profession agricole**
- **les industriels**
- **les associations** *(fédérations de pêche, associations environnementales, associations de consommateurs, ...)*
- **les services de l'Etat,** ...

Démonstration d'alternatives au désherbage chimique